

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2017 A 19H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Dix Sept, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
30 juin 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

4ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN
Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme
DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M.
BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène,
Conseillers Municipaux.

Objet : Subventions ordinaires 2017.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 61/2017

Mme PANO-WENTZEL Marylène à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel à	Mme FLICKER Gisèle
Mme DEMAIZIERE Chantal à	Mme BENOIT Marie-Hélène
M. FOUCAL Olivier à	M. BREGEOT Claude

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Madame Marie VINCENT, Adjointe au Maire, propose au Conseil
Municipal l'attribution des subventions ordinaires aux associations raonnaises (hors clubs sportifs) qui ont
renseigné les documents administratifs et financiers demandés.

Ces propositions de subventions sont récapitulées dans le 1^{er} tableau ci-
annexé à la présente.

De même, Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint au Maire, propose au
Conseil Municipal l'attribution des subventions ordinaires aux clubs sportifs raonnais.

Ces propositions de subventions sont récapitulées dans le 2^{ème} tableau ci-
annexé à la présente.

Le Conseil Municipal en discute et hors la participation de Messieurs
Dominique GILET, François TARDIEU,

Décide par 23 voix de voter ces subventions d'un montant total de 25 499
€ (associations hors clubs sportifs – 1^{er} tableau) et de 48 940 € pour les clubs sportifs (2^{ème} tableau).

Elles seront mandatées sur l'article d'imputation comptable 6574 du
budget communal.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,